

Montreuil, le 30 novembre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour la filière « viandes blanches » du 29 novembre 2016

Le conseil spécialisé « viandes blanches » de FranceAgriMer s'est réuni le 29 novembre 2016 sous la présidence de Jean-Michel Schaeffer.

Situation des marchés dans les secteurs du porc, de la volaille et des œufs

Filières avicoles : production et exportations françaises de volailles de chair en repli

En 2016, la production de volailles de chair continue de progresser dans l'Union européenne, avec une forte croissance des abattages de poulets et de dindes en Pologne, suivie par l'Espagne et le Portugal. À l'inverse, les abattages de poulets sont en repli en France sur les neuf premiers mois de l'année en raison de la baisse des exportations françaises à destination des pays du Proche et du Moyen-Orient et de l'Afrique subsaharienne. Dans le même temps, les importations françaises ont légèrement progressé. La consommation française globale reste bien orientée même si les achats des ménages français pour leur consommation à domicile fléchissent un peu.

Filière porcine : ralentissement des achats chinois

On observe ces dernières semaines un ralentissement des importations chinoises de viande de porc. Les achats de la Chine ont toutefois explosé sur les neuf premiers mois de l'année (+ 120 %), avec une forte augmentation des approvisionnements en provenance de l'Union européenne (+ 130 %). L'offre européenne de viande de porc reste soutenue, avec des abattages en hausse dans le sud de l'Union européenne, notamment en Espagne. Les importations françaises de viande de porc d'origine hispanique sont néanmoins en repli sur les huit premiers mois de l'année.

Aides aux investissements en faveur de la qualité de l'air : date limite de dépôt des dossiers reportée au 15 février 2017

Le dispositif d'aide aux investissements en faveur de la qualité de l'air dans les exploitations d'élevage, doté d'un budget de 10 millions d'euros, a été mis en place en septembre 2016. Ce dispositif est ouvert à toutes les exploitations, entreprises agricoles, GIEE et CUMA soumis au régime IED (directive émissions industrielles). Le taux d'aide est fixé à 40 % avec une majoration de 20 points pour les jeunes agriculteurs et une majoration de 20 points pour les projets collectifs.

<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches/Aides/Aide-aux-investissements-materiels-dans-les-exploitations-agricoles-en-faveur-de-la-qualite-de-l-air-MEEM>

À ce jour, 121 dossiers ont été déposés auprès des services de FranceAgriMer pour un montant d'aide de près de 2,4 millions d'euros.

Le conseil spécialisé a donné un avis favorable au projet de décision du directeur général de FranceAgriMer qui repousse la date limite de dépôt des dossiers au 15 février 2017 au lieu du 31 décembre 2016.

Des délais d'instruction plus courts grâce au régime d'enregistrement des élevages au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement

Le secteur porcin bénéficie depuis 2014 d'un aménagement de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement avec l'introduction d'un régime d'enregistrement pour les élevages de 450 à 2 000 porcs, précédemment soumis à un régime d'autorisation. Il en va de même, depuis octobre 2015, pour les élevages de volailles de 30 000 à 40 000 emplacements. Cette mesure a permis de raccourcir considérablement les délais d'instruction des dossiers des éleveurs, qui sont passés, dans le secteur porcin, de 15 à 6 mois entre 2009 et 2016.

Étude du Cereopa sur les coûts de fabrication de l'aliment du bétail produit à la ferme et par les industriels

À la demande de FranceAgriMer, le Cereopa (Centre d'Étude et de Recherche sur l'Économie et l'Organisation des Productions Animales) a réalisé une étude avec le concours de CERFRANCE pour mieux connaître et objectiver l'écart réel de coût entre les aliments produits à la ferme et les aliments complets industriels. Cette étude, présentée aux membres du conseil spécialisé, montre que l'aliment fabriqué à la ferme ne garantit pas toujours le meilleur coût alimentaire dans les élevages. Elle révèle également une forte hétérogénéité selon les élevages et les régions. Les avantages économiques, environnementaux, sociétaux de la fabrication d'aliments à la ferme par rapport aux aliments complets industriels sont loin d'être évidents dans la plupart des exploitations enquêtées.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 29 novembre 2016 :
<http://www.franceagrimer.fr/filiere-viandes/Viandes-blanches>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.frlaurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr